

N° 087-2026

ARRETE DU MAIRE
Permis de stationnement

Gilles VINCENT, maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2214-3 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande de la société SUD ENERGIES faite par courriel en date du mardi 24 février 2026, sollicitant une autorisation de stationnement, sur le parvis de l'hôtel de ville, le mardi 3 mars 2026, dans le cadre de la livraison d'un groupe électrogène à l'arrière de l'hôtel de ville ;
- CONSIDERANT que la société SUD ENERGIES a mandatée la société TLM 2008 pour réaliser cette livraison ;
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 - La société TLM 2008 est autorisée à stationner sur le parvis de l'hôtel de ville, le mardi 3 mars 2026, à compter de 9h00, dans le cadre de la livraison d'un groupe électrogène à l'arrière de l'hôtel de ville.

ARTICLE 2 - À l'issue de l'opération, la société TLM 2008 devra procéder au nettoyage complet de l'opération, enlever l'ensemble des déchets, et remettre les lieux en état.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur général des services, madame la directrice des services techniques municipaux, monsieur le chef de service de la police municipale, monsieur le commissaire de la police nationale chef de la circonscription de la Seyne-sur-Mer/Saint-Mandrier-sur-Mer et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-MANDRIER-SUR-MER, le 24 FEVRIER 2026

Par délégué,
Le Directeur Général des Services


Claude PRIOL

Le maire,

Gilles VINCENT

